



Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le

ID : 056-215602095-20260321-DELIB09_2026-DE

Date de convocation : le 16 mars 2026

Délib n° 09-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 MARS 2026

Le vingt-et-un mars deux mille vingt-six à dix heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE BORGNE Anne, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Pour : 9 Contre : 2 Abstention : 0	Étaient présents : Mme LE BORGNE Anne, M. OUIN Pascal ; Mme COUZIC Jessica ; M. COMMANDEUR Petrus ; Mme GIFFON Pascale ; M. SERRES Alexandre ; Mme DOCET Charlène ; M. LASSERRE Christian ; M. VAN NOPPEN Johan ; Mme UZEL Martine. Excusée : Mme WILLIAME Marie-Noëlle. Secrétaire de séance : Mme DOCET Charlène Mme WILLIAME Marie-Noëlle a donné pouvoir à M. SERRES Alexandre.
---	---

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant :

- que dans toutes les communes, les adjoints sont désormais élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal ;
- que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- qu'une liste doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés pour être élue lors des deux premiers tours de scrutin ;
- que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin où la majorité relative suffit et que, en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

La liste conduite par M. OUIN Pascal a obtenu neuf (9) suffrages.

La majorité absolue est obtenue par la liste conduite par M. OUIN Pascal.

Etant donné la composition de la liste de M. OUIN Pascal,

Sont proclamés

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| · M. OUIN Pascal | 1 ^{er} adjoint |
| · Mme COUZIC Jessica | 2 ^{ème} adjointe |
| · M. COMMANDEUR Petrus | 3 ^{ème} adjoint |

Le Maire,
Mme LE BORGNE Anne

